****

« …..

**Sommaire des 4 parties :**

1- Editorial, Le système, L'élève, La classe

2- La recherche, Documentation, Primaire, Enseignements artistiques, EPS

3- Enseignements technologiques et professionnels, Langues vivantes

4- Lettres, Sciences, Sciences humaines, Technologie.

**SOMMAIRE DE CE MESSAGE**

* **Éditorial : L'École, un sujet politique**
* **Le système**
* **L'élève**
* **La classe**

 [if !supportLineBreakNewLine] [endif]

**L'École, un sujet politique**

Du dernier sondage BVA réalisé pour Doméo et la presse régionale, les médias retiennent souvent que les Français trouvent leurs enfants mal élevés. Mais un autre enseignement se dégage qui parait plus important : non seulement il n'y a pas de consensus sur les questions scolaires, mais elles sont devenues la ligne de front entre la gauche et la droite. Une situation dont l'École n'a pas fini de pâtir.

**Que les Français jugent les jeunes moins bien élevés qu'eux au même âge est un classique** intergénérationnel dont l'origine se perd dans l'obscurité des temps. Aussi, anodin est le regard sévère lancé sur les jeunes. 85% des Français jugent les parents pas assez sévères. Et ils déclinent des injonctions de se coucher tôt, de limiter les accès au téléphone ou à Internet qui valent souvent davantage pour les voisins que pour ses propres enfants... Parce qu'au final comment se fait-il que tous ces enfants soient si mal élevés avec des parents si sévères ?...

**De ce sondage on retiendra une information plus préoccupante pour l'Ecole** : les questions scolaires sont totalement politisées. Que la préférence pour l'école publique ou l'école privée le soit, peut se comprendre. Cela tient à notre histoire et à la façon dont la République a eu à affronter chez nous l'Église. Une histoire unique en Europe mais qui explique une grande partie de nos concepts politiques et de nos textes de lois.

**Mais comment expliquer que des questions techniques comme l'évaluation ou les rythmes scolaires soient des questions politiques ?** Selon le sondage 54% des sympathisants de gauche sont favorables à la réforme des rythmes, 86% des sympathisants de droite lui sont hostiles alors même que le traitement concret de la réforme est local.. 46% des sympathisants de gauche soutiendraient une évaluation sans note mais seulement 11% des sympathisants de droite. Voilà deux questions qui sont complexes mais qui sont tranchées nettement par l'appartenance politique.

**Ce n'est pas une bonne nouvelle pour l'École.** Puisque l'École est un champ d'opposition si nettement marqué entre gauche et droite, il faut s'attendre à ce qu'elle revienne dans l'affrontement électoral. Alain Juppé, qui lance en ce moment une vaste consultation sur l'École, a déjà ouvert le débat. Les résultats des départementales, qui devraient voir une partie des départements basculer vers l'extrême droite dans quelques jours, pourraient faire des collèges des laboratoires électoraux en vue des présidentielles. C'est sur le dos de l'École que les partis pourraient faire leur campagne. Or nul besoin de rappeler que l'on ne peut réformer l'École que dans le consensus politique.

**François Jarraud**

Le sondage

<http://www.bva.fr/data/sondage/sondage_fiche/1670/fichier_bva-domeo-presse_regionale-observatoire_de_la_vie_quotidienne-fevrier_201596dad.pdf>

  [if !supportLineBreakNewLine] [endif]

**SOMMAIRE DE CE MESSAGE**

* **Éditorial : L'École, un sujet politique**
* **Le système**
* **L'élève**
* **La classe**

 [if !supportLineBreakNewLine] [endif]

**Le système**

*Par François Jarraud*

**L'École combien ça coûte ?**

*"En 2011, le coût théorique du parcours d'un élève entre le début de sa scolarité obligatoire et la fin de ses études secondaires en France est dans la moyenne de l'OCDE", annonce la Direction des études du ministère de l'éducation nationale (DEPP). Basée sur les données publiées par l'OCDE, cette Note d'information relativise les écarts entre primaire et secondaire mais montre les particularités françaises dans le financement de la dépense d'éducation. Mais la vision de la Depp est pourtant loin d'épuiser les apports de sa source d'information...*

**Une note qui relativise les écarts**

"En 2011, la dépense annuelle pour un élève ou un étudiant en France s'élève à 10 450 $PPA, au-dessus de la moyenne de l'OCDE (9 490 $PPA). Les disparités entre pays sont importantes : la dépense annuelle par élève ou par étudiant aux États-Unis (15 350 $PPA) est ainsi presque deux fois plus élevée qu'en Corée du Sud (8 380 $PPA)', affirme la note de la Depp. "La France se positionne différemment selon le niveau d'enseignement. Elle est en dessous de la moyenne pour l'enseignement primaire (avec une dépense annuelle moyenne de 6 920 $PPA contre 8 300 $PPA pour l'OCDE) mais au-dessus pour le secondaire (11 110 $PPA contre 9 280 $PPA) et l'enseignement supérieur (15 380 $PPA contre 13 960 $PPA)."

"Ce coût théorique est inégalement réparti entre le primaire et le secondaire", poursuit la Depp. "Il dépend, d'une part, du coût annuel par élève dans chaque cycle et, d'autre part, de la durée théorique de scolarité dans le primaire et le secondaire. En France, le coût annuel d'un élève du primaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE, alors qu'il est supérieur pour un élève du secondaire. La scolarité primaire y est plus courte que dans la plupart des pays (5 ans au lieu de 6) tandis que la scolarité secondaire est plus longue (7 ans au lieu de 6). La France dépense donc moins que la moyenne de l'OCDE pour le parcours d'un élève dans le primaire, et plus pour un élève pendant la durée des études secondaires". Basée sur "Regards sur l'éducation" 2014, une publication de l'OCDE, la note relativise les écarts entre primaire et secondaire. Ainsi elle souligne que si la scolarité dans le secondaire est si chère en France "cela s'explique en grande partie par le fait que dans ces pays, les études secondaires durent au moins deux ans de plus que les études primaires" ce qui n'explique pas l'écart annuel. L'OCDE avait autrement mis l'accent sur les inégalités entre primaire et secondaire, inégalités qui tiennent déjà aux écarts salariaux entre primaire et secondaire.

**Pourtant les écarts sont bien là...**

La Depp apporte peu d'explications sur les écarts entre pays. "Un parcours du primaire au secondaire coûte 110 300 $PPA pour la moyenne des pays de l'OCDE", note la Depp. "La Norvège se détache nettement des autres pays par son niveau élevé de dépense cumulée (170 030 $PPA), suivie des États-Unis (142 190 $PPA) et du Danemark (133 210 $PPA) La France (112 470 $PPA) se situe dans une zone proche de la moyenne de l'OCDE". Le faible coût de la Corée du sud ou de l'Espagne ne prend pas en compte ce qu'on appelle la "shadow education" , c'est à dire le recours systématique à des petits cours privés pour se substituer à l'enseignement officiel. C'est le cas en Espagne par exemple pour les langues vivantes. En Corée du sud les élèves prolongent leur journée de classe dans des cours particuliers. Pourtant il y aurait bien des choses à dire sur les écarts de coût dans le système éducatif français. Les travaux du Cnesco sur le redoublement ont évalué à 2 milliards soit à peu près 2% de la dépense éducative le coût du redoublement en France.

Surtout la Depp omet les écarts de coût entre niveaux et filières. Là les inégalités sont importantes et mériteraient d'être signalées. En 2012, le coût moyen d'un collégien se situe à 8 410 euros, celui d'un lycéen à 11 310 euros. Dans le supérieur, le coût d'un étudiant est de 10 940 euros contre 15 020 pour un élève de classe préparatoire. Au moment où se fabrique la réforme du collège, il faut souligner l'écart entre collège et lycée et aussi le fait que la République accorde deux fois plus de moyens pour façonner ses futures élites venues généralement de milieu privilégié qu'à éduquer les enfants du collège unique. Ce qui explique le coût du lycée est bien connu. Il y a d'abord le nombre des enseignements et le volume d'heures de cours nettement plus important dans le système éducatif français. Dans la plupart des pays européens les lycéens se spécialisent à partir de la première et ne gardent que 5 ou 6 disciplines. En France, on a renoncé à spécialiser réellement les filières du lycée. La majorité des élèves conserve la quasi-totalité des disciplines jusqu'en terminale. Enfin, les établissements ont utilisé les enseignements optionnels dans leur stratégie de différenciation. Il en résulte une multiplication des ces enseignements en réponse souvent aux voeux des familles.

**Faut-il relâcher l'effort éducatif ?**

La dimension temporelle est aussi absente de la Note de la Depp. Alors que les pays de l'OCDE ont augmenté leurs dépenses d'éducation sur la décennie 2000-2010, la France fait partie du petit groupe de pays (avec l'Italie et la Hongrie) où elles ont baissé. Tous les autres pays de l'OCDE ont une croissance positive, parfois très forte. Les États-Unis sont passés de 6,2 % du PNB à 7,1 %, le Royaume-Uni de 4,9 à 6,5 %, le Danemark de 6,6 à 7,1 % par exemple. En France on est passé de 7,3% du PIB en 2000 à 6,9% en 2012. Ramené par tête d'élève, comme le précisait une note de la Depp de 2012, " entre 2000 et 2009, les dépenses par élève des établissements d'enseignement des niveaux primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire ont augmenté en moyenne de 36 %, et de 16 % au moins dans 24 des 29 pays dont les données sont disponibles. L'augmentation est inférieure à 10 % seulement en France, en Israël et en Italie ".

**François Jarraud**

Note d'information

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/72/2/DEPP_NI_2015_06_depense_parcours_eleve_ou_etudiant_France_dans_OCDE_2011_394722.pdf>

OCDE Écarts primaire et secondaire

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/09/10092014Article635459312188544264.aspx>

RERS 2014

<http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/04/7/DEPP_RERS_2014_344047.pdf>

 ….. »

………

**« …..**

**Le socle commun adopté par le Conseil supérieur de l'éducation**

*Il aura fallu 7 heures de débats et une trentaine d'amendements pour que le socle commun sot adopté par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) le 12 mars. Le nouveau "programme des programmes" n'a pas pu empêcher la division des membres du CSE, le Snalc, la Cgt et Sud votant contre le texte, la Fsu s'abstenant. Il a pourtant atteint un certain niveau de consensus, la ministre s'engageant notamment sur l'évaluation. "Un remarquable travail collectif qui met l'école sur de nouveaux rails" estime Florence Robine directrice de l'enseignement scolaire. L'essentiel reste pourtant à faire avec la publication et l'adoption des programmes et des évaluations.*

**Une journée particulière**

 "Qui a un kitekat ?" Vers midi le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) commençait à juste titre à s'inquiéter pour son déjeuner alors que l'examen du socle n'avait pas encore vraiment commencé. Ça restera une journée particulière dans l'histoire du CSE. Le 12 mars, il a adopté le socle commun au bout de 7 heures de débats acharnés. Le texte présenté par le CSP s'était pourtant élevé à un niveau de généralisation qui devait faciliter le consensus. Après la consultation, l'administration avait pris soin de modifier l'article 3 en précisant que l'évaluation du socle se ferait par rapport aux programmes. C'était reporter à plus tard le débat sur l'évaluation du socle et garantir qu'il n'y aurait plus de double évaluation : brevet d'un côté et LPC de l'autre.

La réunion a commencé par les longs exposés des organisations présentes devant la ministre qui a ouvert la réunion. Ils ont occupé toute la matinée. Avec quelques surprises, par exemple quand l'UNL, une organisation lycéenne, demande un socle au lycée, ou encore quand le Sgen Cfdt souligne la nécessité d'aligner les trois socles de connaissances et compétences qui cohabitent en France.

**Oppositions syndicales**

Les débats sur le texte ont permis aux organisations syndicales de construire leur position face au socle. Le Snalc a tenté de proposer un socle disciplinaire largement rejeté. Il a ensuite combattu sur les détails tentant par exemple d'imposer que les élèves connaissent toutes les règles de grammaire et non seulement "les principales" ou que les langues anciennes soient traitées comme le français.

Le Snuipp a fait passer plusieurs amendements intégrant dans le socle la notion de "plaisir de lire" et ouvrant l'école en faisant reconnaitre les sorties scolaires.

Le Snes a rappelé l'hostilité des enseignants au socle de 2005 et a défendu une ligne disciplinaire. Mais il a échoué à faire voter des amendements qui revenaient sur des points importants du socle. Ainsi le Snes a tenté de faire retirer du socle ce qui concerne "l'apprendre à apprendre" (13 voix pour Snes et Snalc, 36 contre). Il a échoué à faire intégrer "l'accès à l'abstraction et à de formes de raisonnement" dans les objectifs du socle ou à faire retirer la dimension "transversale" de la contribution des disciplines au socle. Le camp réformiste (Unsa, Cfdt, Fcpe, Unl) a réussi à conserver son unité, même s'il s'est divisé sur des points précis, et à faire adopter le texte du socle sans grande modification.

**Les avancées théoriques du texte**

Au final, le nouveau socle est adopté par le CSE par 38 voix pour (Unsa, cfdt, fcpe, unl), 7 contre (Snalc, Cgt, Sud) et 16 abstentions (Fsu). Le camp du refus du socle est maintenant constitué par les organisations qui privilégient les approches disciplinaires. C'est l'absence de visibilité sur les contenus concrets et sur l'évaluation qui justifie l'abstention finale de la FSU sur le texte. Car l'essentiel des choix pédagogiques sera dans les programmes.

La ministre a souligné l'importance du pas franchi le 12 mars. " Pour la première fois, l'organisation des apprentissages, les moyens d'accès à l'information et à la documentation, les outils numériques, la conduite de projets individuels et collectifs, sont identifiés comme devant faire l'objet d'un enseignement explicite. L'acquisition des méthodes, qui reste aujourd'hui du domaine de l'implicite pour trop d'élèves, notamment ceux issus des familles les plus défavorisées et les plus éloignées de la culture scolaire, est une des ambitions centrales du nouvel accompagnement personnalisé qui sera mis en place au collège dès 2016".

**Prochain combat le 10 avril**

Mais le plus dur reste bien à venir. A commencer par l'évaluation. Là dessus le Cse a adopté deux points importants. D'une part le fait que l'évaluation du socle portera sur les programmes. Il n'y aura donc pas de LPC pour évaluer le socle indépendamment des évaluations des contenus disciplinaires, ce qui était une exigence de la Fsu. "Le ministère nous a donné des garanties en séance aujourd'hui sur ce point", souligne S Sihr, secrétaire général du Snuipp Fsu. Le CSE a opté pour le refus de la compensation entre les domaines et entre les composantes du premier domaine (43 voix contre 16). Ce point rompt avec la culture disciplinaire traditionnelle. Il fixe ainsi un idéal difficile à atteindre dans un système scolaire où les disciplines sont très nombreuses. Il y aura donc un gros travail d'adaptation de cette règle à faire pour chaque cycle de façon à ne pas pousser las élèves à l'échec. Le débat sur l'évaluation aura lieu au CSE du 10 avril. Et celui là pourrait bien être encore plus long et difficile que celui du 12 mars.

**François Jarraud**

Un socle qui fixe de grands principes

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/02/17022015Article635597592886441242.aspx>

Lussault : Il n'y aura pas de LPC

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/02/09022015Article635590626204564597.aspx>

Le projet de socle du 12 février

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/socle2015.pdf>

**Socle commun : Un socle qui fixe de grands principes sans LPC**

*Le nouveau socle commun rédigé par le Conseil supérieur des programmes (CSP) est-il susceptible de relever le niveau éducatif des jeunes français ? La réponse ne se trouve pas dans le socle, publié le 18 février, qui pose des principes généraux mais ne définit pas précisément les connaissances et compétences précises à acquérir. Le socle ne fixe pas plus les outils d'évaluation même s'il précise des conditions dévaluation. Le texte se situe un cran au dessus des disciplines et des savoirs scolaires en indiquant les grandes familles du savoir. Au système ensuite, aux disciplines, aux enseignants de faire avec.. Ce sont les programmes de cycle qui apporteront des réponses aux questions des enseignants.*

**Cinq domaines croisant les disciplines**

"Le socle, qui définit un cahier des charges pour les grands attendus de fin de scolarité obligatoire, doit toujours être appréhendé en relation avec les programmes de cycle, qui l'opérationnalisent". Le préambule du nouveau "Socle commun de connaissances, de compétences et de culture", rédigé par le Conseil supérieur des programmes (CSP) et publié le 18 février, fixe d'emblée les choses. Vous ne trouverez pas dans le socle d'injonctions prescriptives précises et utilisables en classe. Il faudra attendre les programmes pour observer ce qui pourrait changer concrètement dans les classes.

L'aspect le plus innovant du socle c'est de délimiter 5 domaines de la culture scolaire qui dépassent les disciplines scolaires classiques. "Les cinq domaines ne se déclinent pas séparément. Ils ne correspondent pas à de nouvelles disciplines qu'il serait possible d'appréhender distinctement les unes des autres, mais définissent de grands enjeux de formation", précise le CSP. Ces 5 domaines sont :

1- Les langages pour penser et communiquer

2- Les méthodes et outils pour apprendre

3- La formation de la personne et du citoyen

4- Les systèmes naturels et les systèmes techniques

5- Les représentations du monde et l'activité humaine

**Apprendre à apprendre enfin au programme**

De tous ces domaines l'élément marquant est de consacrer un domaine aux "méthodes et outils pour apprendre". "Il vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information, à la documentation et aux médias, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs et de l'organisation des apprentissages, sans les déconnecter des disciplines", explique le CSP. Ce sera un défi pour le système éducatif que d'intégrer cet enseignement dans la cadre de l'école et du collège. Comment enseigner des compétences aussi importantes mais aussi difficiles que celles de ce domaine 2 ? Citons par exemple : " Pour acquérir des connaissances, il met en oeuvre les capacités essentielles que sont la curiosité, l'attention, la mémorisation, la mobilisation de ressources, la concentration, l'aptitude à l'échange et au questionnement, le respect des consignes. Il sait identifier un problème, s'engager dans une démarche de résolution, mobiliser les connaissances nécessaires, rectifier une erreur, mettre à l'essai plusieurs solutions, accorder une importance particulière aux corrections". Ce domaine inclut également la maitrise "des techniques usuelles de l'information et la documentation" ainsi que "les techniques et règles des outils numériques".

Le domaine 1 associe lui aussi le numérique aux autres langages. Et d'abord le français. "L'élève parle, communique, argumente à l'oral de façon claire et organisée ; il adapte son niveau de langue et son discours à la situation, il écoute et prend en compte ses interlocuteurs. Il trouve de l'intérêt à lire... L'élève s'exprime à l'écrit pour raconter, décrire, expliquer ou argumenter de façon claire et organisée, dans un français orthographiquement et syntaxiquement correct". Mais il doit aussi "comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère ou régionale". Du côté de sciences, "l'élève pratique le calcul, mental et écrit, exact et approché, il estime et contrôle les résultats, notamment en utilisant les ordres de grandeur. Il résout des problèmes impliquant des grandeurs variées (géométriques, physiques, économiques...), en particulier des problèmes de proportionnalité et utilise les langages formels". " Il connaît les principes de base de l'algorithmique et du codage ; il pratique des langages simples de programmation", a ajouté le CSP. Enfin l'élève doit aussi maitriser "les langages des arts et du corps".

Dans le domaine 3 qui concerne la formation du citoyen, le CSP a jouté un paragraphe sur la vérité. "Ce domaine fait appel à une réflexion sur la question de la vérité, dont la recherche dans les différents champs du savoir se fonde sur une démarche rationnelle, mais qui peut faire appel à d'autres formes de l'expérience humaine et de la culture". L'approche doit être concrète : "Ce domaine est mis en oeuvre dans toutes les situations concrètes de la vie scolaire".

Le domaine 4 concerne les systèmes naturels et techniques. On notera que " l'élève sait mener une démarche d'investigation.. Il manipule, explore plusieurs pistes, procède par essais et erreurs ; il modélise pour représenter une situation". Toutes démarches mises en valeur dans l'enseignement des sciences récemment et qui pénètrent lentement dans les classes.

Le domaine 5 qui concerne "les représentations du monde et de l'activité humaine" tient sans doute à coeur du président du CSP qui est géographe. Il est tourné vers l'explication du monde contemporain. " L'élève identifie ainsi les grandes questions et les principaux enjeux du développement humain, il est capable d'appréhender les causes et les conséquences des inégalités, les sources de conflits et les solidarités, ou encore les problématiques mondiales concernant l'environnement, les ressources, les échanges, l'énergie, la démographie et le climat.. Il sait situer un lieu ou un ensemble géographique en utilisant des cartes, en les comparant et en produisant lui-même des représentations graphiques. Il lit des paysages, identifiant ce qu'ils révèlent des atouts et des contraintes du milieu ainsi que de l'activité humaine, passée et présente. Il établit des liens entre l'espace et l'organisation des sociétés."

**Des principes pour l'évaluation mais pas de LPC**

On attendait le CSP sur l'évaluation du socle. En effet le socle précédent, celui de 2005, avait été traduit pour les enseignants en un pensum bureaucratique, le Livret personnel de compétences, qui les avait dégouté de la notion même de socle. Pour chaque élève les enseignants devaient répondre à une liste interminable de 120 compétences pour valider le socle. M. Lussault nous avait assuré que le nouveau socle ne proposerait pas de LPC. C'est effectivement le cas. Mais le socle fixe des principes d'évaluation. Et l'évaluation des compétences sera abordée dans les programmes de cycle avec un double souci d'évaluation verticale dans le cycle de chaque domaine et horizontale d'évaluation globale des 5 domaines. Cela pourrait bien se traduire dans un outil d'évaluation des compétences que le récent rapport du jury de la conférence sur l'évaluation a baptisé "livret de cycle" et "livret de compétences" pour le brevet.

Le socle établit que " la maîtrise du socle est validée par l'obtention du diplôme national du brevet et permet à l'élève de choisir sa voie de formation, professionnelle ou générale et technologique. Lorsque l'obtention n'est pas réalisée en fin de troisième, l'institution scolaire doit trouver les solutions de poursuite de formation et proposer des modalités de validation." Il précise que "la mise en oeuvre du socle doit comprendre des procédures d'évaluation adaptées... L'évaluation doit s'appuyer sur une réflexion et un travail collectifs dans les écoles et les établissements". On comprend qu'il faudra que les programmes de l'école et surtout du collège organise cette exigence. Verra-t-on des temps de travail d'équipe inscrits dans les horaires ? Il semble qu'on s'achemine plutôt vers des travaux interdisciplinaires tels ceux annoncés par le jury de la conférence sur l'évaluation.

**Un texte mesuré mais des applications à venir**

Le socle précise que l'évaluation inclut les travaux de groupe des élèves et des projets. Elle doit "éviter les calculs artificiels de moyennes, qui font perdre le sens du projet global de formation. Refuser les mécanismes de compensation". Enfin l'évaluation doit être graduée plus précisément que "acquis / non acquis".

Il n'y a rien d'étroitement prescriptif dans ce socle. C'est cette qualité qui le fera rejeter par certains, qui attendaient un document précis et coercitif, et qui le fera accepter par d'autres, ceux qui craignent le retour du LPC. Après l'échec du socle commun de 2005, le CSP a su produire un document qui rend le socle intelligible et qui présente ses objectifs comme un challenge intellectuel pour les enseignants. Reste à voir comment les groupes de travail disciplinaires utiliseront le socle et comment ils sauront dépasser les ambitions des savoirs disciplinaires pour les rendre accessibles cycle par cycle. C'est seulement quand on aura les programmes des cycles que l'on pourra évaluer ses impacts sur le système éducatif.

**François Jarraud**

Le socle

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/socle2015.pdf>

Son préambule

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Documents/docsjoints/socle-pre.pdf>

M. Lussault : Il n'y aura pas de LPC

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2015/02/09022015Article635590626204564597.aspx>

….. »